

1

PILOTE CÔTIER N° 1 MARSEILLE - GÈNES. 9^e édition Mise à jour mars 2014

- p. 121** Toulon. La bouée d'atterrissage de marque spéciale est remplacée par une marque d'eaux saines, lumineuse, équipée AIS en Grande Rade, par 43° 05,01' N - 5° 57,53' E, qui marque le milieu du chenal à son début en Grande Rade. Elle doit être laissée à bâbord par les navires chenalant.
- p. 135-136** Capitainerie du port de commerce de Toulon et de La Seyne-Brégaillon : quai de la Corse, Darse Nord du Mourillon, tél. 04.94.03.27.60, 06.09.37.04.01, fax : 04.94.03.38.69, e-mail : capitainerie.toulon@equipement.gouv.fr, www.var.equipement.gouv.fr, VHF canal 12.
- p. 161-162** Porquerolles. L'accès au port est marqué par trois bouées latérales, dont deux sont lumineuses.
- p. 202** Anse de Port-Man. La tonne de mouillage n'existe plus.
- p. 239** Depuis fin 2011, un banc de sable s'est formé entre les musoirs de l'avant-port, réduisant fortement la profondeur dans la partie Sud de l'accès.
- p. 394** Services portuaires. 550 places, dont 30 visiteurs (maxi 35 mètres et tirant d'eau 2,80 m). Grues 30 et 40 t. Carburant : pontons C et F.
- p. 402** Services portuaires. 530 places, dont 19 visiteurs.

Toutes ces corrections sont consultables sur :
www.pilotecotier.com

Pour faire part de vos observations :
contact@pilotecotier.com